



Coupure electricité : congé forcé ?

Par **Maryjeanne**, le **09/06/2016** à **16:02**

Bonjour, non nous annoncent ce jour le 9 juin qu'il y aura une coupure d'électricité le 16 juin toute la journée. Notre direction nous impose de poser un CP ou un RTT. C'est ce qui est légal ?
Merci pour votre retour

Par **Lag0**, le **09/06/2016** à **17:08**

Bonjour,
Non pas vraiment, passe encore pour les RTT selon l'accord RTT en vigueur, mais pas pour les CP (délai trop court).
Ce genre de situation appelle plutôt du chômage partiel...